



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

06

#JEUNESCITOYENS06



JE N'OUBLIE PAS !

# De la lumière à l'ombre

Vivre et résister  
dans les Alpes-Maritimes  
dans la crainte de la déportation

Une exposition des Archives départementales  
des Alpes-Maritimes



<http://lumiere-ombre.departement06.fr>

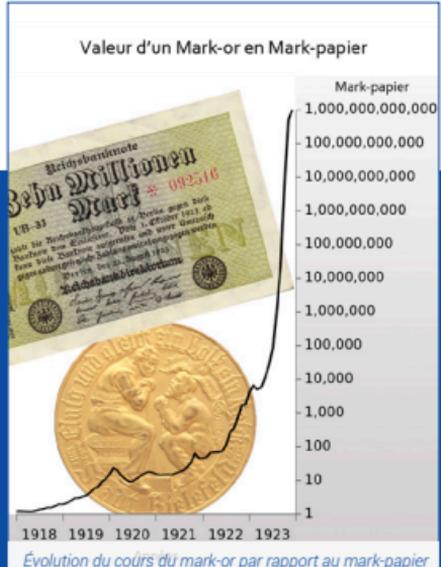
# L'expansion du nazisme

## L'Allemagne de la République de Weimar

Après la défaite de la Première Guerre mondiale, le régime politique change en Allemagne et l'Empire laisse place à la **République de Weimar** confrontée en 1919 à Berlin à une tentative de révolution spartakiste, d'inspiration communiste, vite réprimée.

Les clauses imposées par le Traité de Versailles à l'Allemagne vaincue sont très dures : le pays perd 1/7<sup>e</sup> de son territoire, 1/10<sup>e</sup> de sa population ainsi que toutes ses colonies. Il est condamné à payer une amende de 132 milliards de marks payables en 30 ans. Ces contraintes financières provoquent une grave crise monétaire en 1923.

Pour forcer l'Allemagne à payer les réparations, les armées française et belge envahissent la Ruhr en janvier 1923 et occupent les centres de production d'acier et de charbon.



La révolution à Berlin, Le Petit Niçois, 8 janvier 1919.



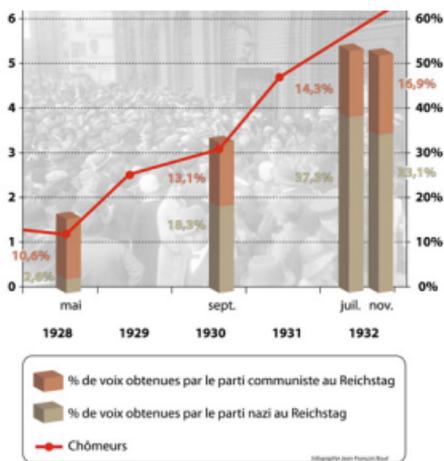
# L'expansion du nazisme

## Comment l'Allemagne est devenue nazie ?

La grave crise économique du début des années 1930 provoque l'essor du parti nazi. Hitler, dans ses discours, rend responsables de la crise le régime politique de la République de Weimar, la gauche et les Juifs. 107 députés nazis sont élus au Reichstag en 1930. Les formations politiques qui soutiennent la République de Weimar (parti socialiste et Zentrum, centre catholique) sont affaiblies.

Le maréchal von Hindenburg, président de la République, nomme Hitler chancelier le 30 janvier 1933. Le 27 février 1933, l'incendie du Reichstag sert de prétexte à Hitler pour suspendre les libertés individuelles et interdire le Parti communiste. Hitler obtient les pleins pouvoirs.

La propagande est omniprésente, la grève est interdite et l'adhésion au syndicat nazi, le Front du travail, est obligatoire. Les SS et la police d'État (Gestapo) font régner la terreur.



Corrélation entre nombre de chômeurs et vote extrémiste en Allemagne de 1928 à 1932.



**Le Reichstag en flammes**  
LE FEU, DU À LA MALVEILLANCE  
A ÉCLATÉ EN SIX ENDROITS DIFFÉRENTS DU PALAIS

**LE PALAIS DU REICHSTAG**

Berlin, 27 février. — Un incendie s'est déclaré dans le palais du Reichstag. L'ensemble du bâtiment est en flammes.

L'incendie est dû à la malveillance. Le feu a éclaté vers 21 heures, en six endroits différents du palais. Tous les pompiers de Berlin sont sur les lieux. On a arrêté un consommateur de nationalité hollandaise. Tous les abords du Reichstag sont barrés par la police, et personne ne peut franchir les cordons. On suppose que d'autres personnes se trouvent dissimulées dans les bâtiments du Reichstag.

La nouvelle de l'incendie du Reichstag s'est répandue comme une traînée de poudre. Une foule énorme de citoyens a essayé de se porter vers la place de la République, où est situé le palais du Parlement, mais la police avait pris des mesures si rigoureuses que nul ne pouvait forcer les barrières.

Autant qu'il est permis de se rendre compte à première vue et ainsi que nous l'avons déjà dit, le feu a éclaté en plusieurs endroits à la fois. Un foyer a été découvert au rez-de-chaussée, dans la partie Est. D'autres foyers se sont déclarés dans la salle des séances.

Les flammes jaillissent de la grande coupole dorée qui domine le palais et des flammèches et des étincelles jaillissent dans les airs.

Le chancelier Hitler, le vice-chancelier von Papen, l'amiral von Levetzow, préfet de police de Berlin, et le premier bourgmestre sont également sur place.

A 23 heures, les pompiers paraissent avoir circonscrit l'incendie dans une certaine mesure.

(Suite en quatrième page)

L'incendie du Reichstag, Le Petit Niçois, 28 février 1933



Autodafé de livres, L'Illustration, 20 mai 1933





# La défaite et la France de Vichy

## La France vaincue et la naissance de l'État Français

Hitler poursuit sa politique expansionniste en 1939 et envahit la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939. La France et le Royaume-Uni déclarent alors la guerre à l'Allemagne. Pendant plusieurs mois, on ne se bat pas. Mais le 10 mai 1940, les troupes allemandes attaquent à l'ouest, envahissent la Belgique et les Pays-Bas, et percent le front à Sedan. La retraite générale est ordonnée le 12 juin et le 14, les Allemands défilent dans Paris. Le maréchal Pétain forme un nouveau gouvernement et signe l'armistice le 22 juin 1940. La France est divisée en deux zones, une dite libre, et l'autre occupée par les troupes allemandes.

Pétain forme un nouveau régime, l'État Français, dont le gouvernement siège en zone libre, à Vichy. C'est la fin de la III<sup>e</sup> République. Pétain prône la collaboration avec Hitler.

### Les Clauses de l'Armistice entre la France et l'Allemagne

**Si elles sont dures, elles ne sont aucunement déshonorantes**

Les fortifications terrestres et côtières devront être livrées.  
 La flotte de guerre française, à l'exception des unités laissées à la disposition du Gouvernement français pour la sauvegarde de son Empire, sera désarmée et rassemblée dans ses ports d'attache du temps de paix.  
 Les navires de commerce français seront rappelés en France et, si cela n'est pas possible, dirigés sur des ports neutres.  
 Les postes descripteurs de T.S.F. se trouvant en territoire français devront cesser leurs émissions. Leur registre dans le pays du territoire occupé sera réglementé et sous son aspect ce règlement sera libéral.  
 L'Etat-major du Reich a posé cette clause pour éviter que des signaux ne puissent être émis par le moyen des codes aux adversaires de l'Italie et de l'Allemagne.

Les frais d'entretien des troupes allemandes sur le territoire français seront à la charge de la France.  
 Une Commission d'experts, agissant sous les ordres et le contrôle du commandement allemand, contrôlera l'exécution de la convention.  
 Les autres clauses de l'armistice ont pour but de rendre plus faciles, à la fois l'occupation du territoire par les troupes allemandes et la vie des populations françaises.

L'Allemagne, comme la France, désirent que les citoyens français restent dans leurs foyers et reprennent leur travail habituel.  
 Le Gouvernement et l'Administration française doivent, comme il est naturel, éviter par tous les moyens les destructions de richesses.



La zone occupée par les Allemands se trouve au nord et à l'ouest de la ligne de démarcation tracée en noir sur cette carte.

Bordeaux, 25 juin.  
 Voici un résumé autorisé des clauses de l'armistice avec l'Allemagne :  
 Au nord et à l'ouest de la ligne partant de Genève, Besançon, Mulhouse, Bourges, Vierzon, puis en direction de Tours jusqu'à 20 kilomètres à l'est de Tours (cette limite allant jusqu'à Mont-de-Marsan et Saint-Jean-Pied-de-Port), le territoire français sera occupé par les troupes allemandes.  
 Le Reich aura, dans les régions occupées, les droits d'une puissance occupante. Il ne s'annulera ni dans le régime, ni dans l'administration du pays.  
 Le Gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé. S'il désire le transférer à Paris, l'Allemagne, dans ce cas, s'engage à lui accorder toutes facilités et toutes les garanties nécessaires.  
 Elle réservera, si besoin, les clauses concernant l'occupation, tant pour permettre à l'Administration de bien fonctionner que pour permettre la libre communication du Gouvernement avec les territoires non occupés.  
 Les forces françaises sur terre, sur mer et dans les airs seront démobilisées.

Signature et clauses de l'armistice conclu avec l'Allemagne, L'Éclaireur de Nice et du Sud-est, 22 juin 1940.



« La séance historique de l'Assemblée nationale du 10 juillet dans la salle de théâtre du casino de Vichy », dessin paru dans L'illustration, 17 août 1940.



La «Révolution nationale», affiche Philippe Henri Noyer, 1<sup>er</sup> juillet 1940.

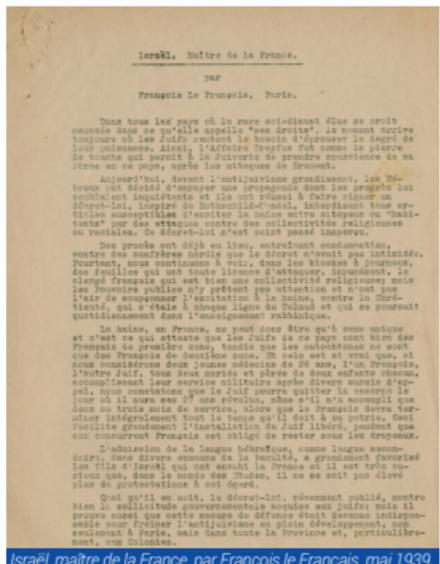
# La défaite et la France de Vichy

## L'antisémitisme dans l'opinion publique

La crise économique a réveillé l'antisémitisme qui sommeillait en France depuis l'affaire Dreyfus. L'arrivée des Juifs fuyant les persécutions nazies et le contexte politique national et international renforcent ce mouvement qui croît depuis 1934. Les groupuscules antisémites se multiplient et les publications se banalisent.

Dans son journal *Je suis partout*, le 15 avril 1938, Brasillach propose de faire des Juifs une minorité à statut. Il ajoute qu'il convient de les priver de leurs droits civils et politiques, de les chasser de toutes les professions et de confisquer leurs biens. Le programme de Brasillach est bientôt appliqué par le régime de Vichy, comme il l'est déjà en Allemagne.

En 1939, de nombreux Juifs viennent trouver refuge dans les Alpes-Maritimes, consécutivement aux lois raciales promulguées par Mussolini.



Israël, maître de la France, par François le Français, mai 1939.



Carte postale antisémite accompagnant le rapport de police de France, du 27 mai 1938 au sujet du rassemblement antijuif de France.



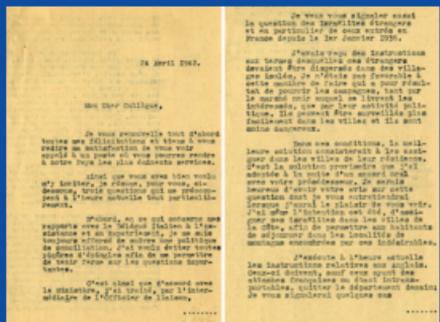
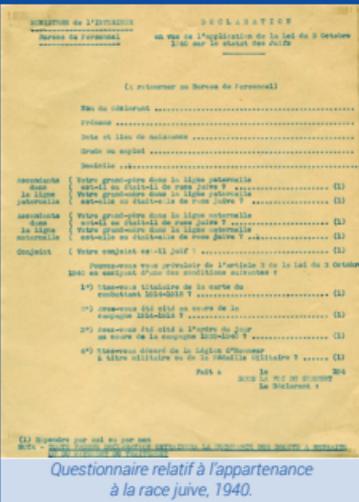
Exemplaire de la Revue critique non juive de novembre 1934 publiée à Nice.

# La défaite et la France de Vichy

## Vichy et les Juifs

Les conséquences de la défaite sont terribles pour les 300 000 Juifs résidant en France, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

Le régime de Vichy met en œuvre un antisémitisme d'État visant à exclure les Juifs de nationalité française de la vie politique, sociale et économique du pays. Ils sont soumis à partir du 3 octobre 1940 à un statut les excluant de toute fonction élective, de la fonction publique, de la magistrature, de l'armée. L'accès à l'Université et aux professions libérales leur est limité, et leurs entreprises sont confisquées. Dès lors, les Juifs français ne sont plus des citoyens à part entière. Un commissariat général chargé des questions juives est créé en 1941. Les Juifs sont soumis à des mesures encore plus strictes.



# Les rafles dans les Alpes-Maritimes

## Les acteurs français de la répression



Premier anniversaire de création de la Légion française des combattants, 31 août 1941.

Le Service d'ordre légionnaire (SOL) est créé en août 1940, puis transformé en janvier 1943 en Milice française. Dirigée par le Niçois Joseph Darnand, c'est un outil de répression au service de l'occupant.



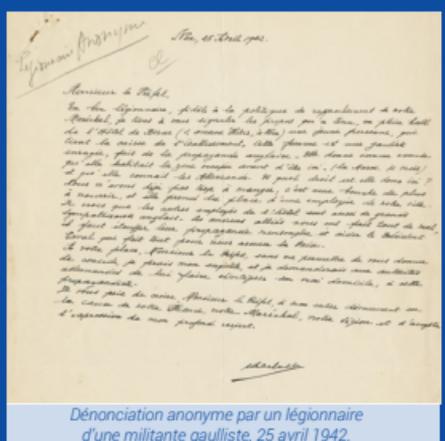
Prestation de serment du Service d'ordre légionnaire aux arènes de Cimiez, le 22 février 1942.

En zone occupée, les mouvements d'extrême-droite, qui prospèrent grâce au soutien de l'occupant, œuvrent pour une collaboration totale avec le régime hitlérien afin d'éliminer Juifs et communistes et rendre la France fasciste. Les deux principaux sont le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot et le Rassemblement national populaire de Marcel Déat.

Dans la population civile, des indicateurs ou des dénonciateurs anonymes signalent à la police la présence de Juifs hébergés clandestinement. La police et la gendarmerie sont réquisitionnées pour arrêter Juifs et adversaires du régime de Vichy.



Rapport de police relatif à l'arrestation d'un Juif hébergé clandestinement à Nice, 6 novembre 1942.



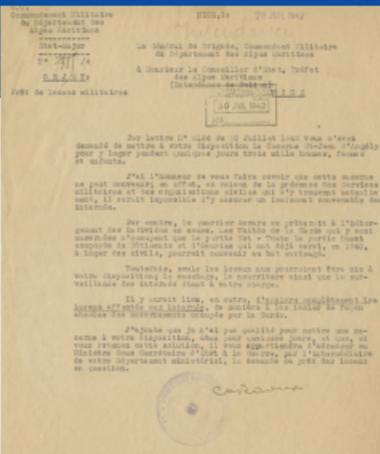
Dénonciation anonyme par un légionnaire d'une militante gaulliste, 25 avril 1942.

# Les rafles dans les Alpes-Maritimes

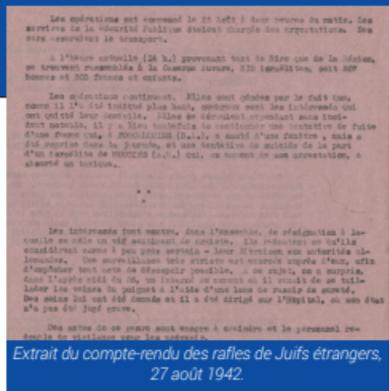
## Les rafles d'août 1942

En janvier 1942 les nazis décident de mettre en œuvre la « Solution finale » c'est-à-dire l'extermination de tous les Juifs européens. La section de la Gestapo chargée des questions juives planifie la déportation des Juifs de France, de Belgique et des Pays-Bas. Les Juifs étrangers ou apatrides, puis ceux de nationalité française, sont raflés avec l'aide de la police française en zone nord dès l'été 1941 et sous le contrôle du gouvernement de Vichy en zone sud, en août 1942.

Dans les Alpes-Maritimes, l'importance prise par la communauté juive dans le département (12 717 déclarés dont 7 554 étrangers) favorise la réalisation d'une opération comparable à la rafle parisienne du « Vél d'Hiv ». Les 26 et 27 août 1942, 610 Juifs étrangers sont arrêtés par la police et la gendarmerie française, rassemblés à la caserne Auvaré à Nice puis envoyés en train au camp de Drancy, en région parisienne.



Courrier du commandant militaire des Alpes-Maritimes au Préfet lui annonçant la possibilité d'utiliser la caserne Auvaré pour regrouper 3 000 personnes, 28 juillet 1942.



Extrait du compte-rendu des rafles de Juifs étrangers, 27 août 1942.



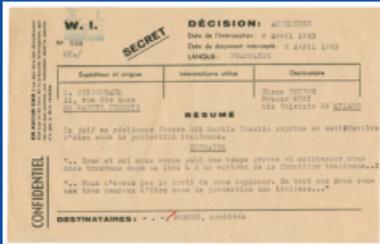
Facture de la société de transports Darnand pour le transport des Juifs, 11 décembre 1942.



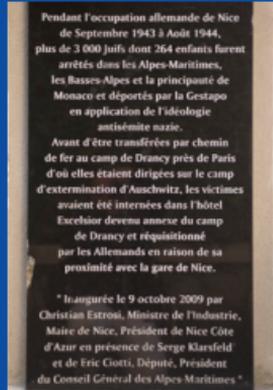
Interception téléphonique relative au transfert des Juifs pour le premier convoi, 30 août 1942.

# Les rafles dans les Alpes-Maritimes

## Les Alpes-Maritimes sous l'occupation italienne puis allemande



Interception d'un courrier dans lequel un Juif évoque sa résidence forcée à Saint-Martin-Vésubie, 6 mai.

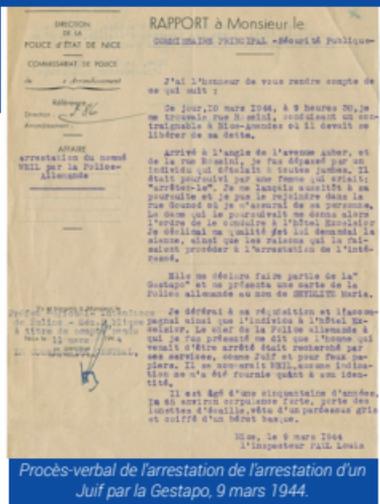


Plaque commémorative devant l'hôtel Excelsior, lieu des interrogatoires de la Gestapo.

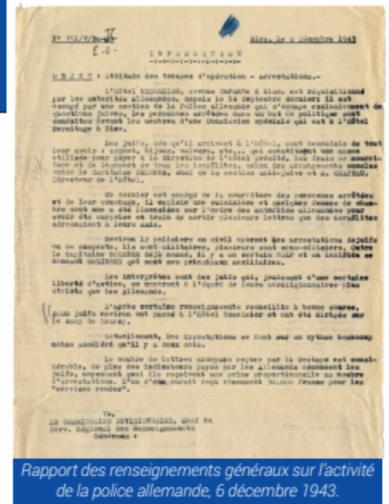
Le 8 novembre 1942, les Anglo-Américains débarquent en Afrique du Nord. Toute la zone non-occupée est envahie par les forces allemandes et italiennes pour prévenir un débarquement allié.

Plusieurs milliers de Juifs, fuyant l'occupation allemande, se sont réfugiés dans les Alpes-Maritimes, zone sous contrôle italien. Cela leur apporte un répit pendant une dizaine de mois. Les Italiens adoptent à leur égard une attitude un peu plus bienveillante, les protégeant de l'administration française et des collaborateurs.

L'Italie capitule en septembre 1943, et l'armée allemande envahit aussitôt les Alpes-Maritimes. La Gestapo s'installe à Nice à l'hôtel Excelsior et à Cannes à la villa Montfleury. Elle organise la chasse aux Juifs et la répression des Résistants.



Procès-verbal de l'arrestation de l'arrestation d'un Juif par la Gestapo, 9 mars 1944.



Rapport des renseignements généraux sur l'activité de la police allemande, 6 décembre 1943.

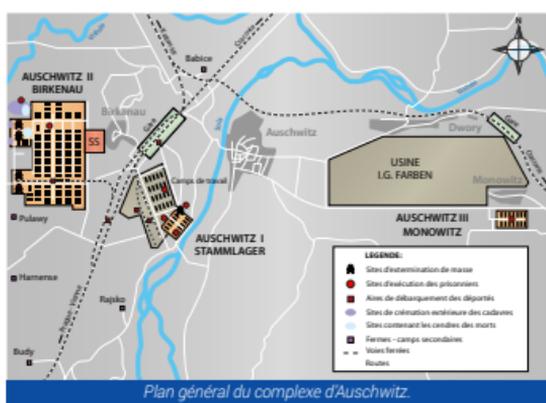


# L'enfer des camps de la mort

## Le complexe d'Auschwitz-Birkenau

Le camp d'Auschwitz-Birkenau est situé dans la partie polonaise du Grand Reich à Oswiecim en Pologne. Il est créé en avril 1940 par Himmler et sa libération a lieu par l'Armée rouge le 27 janvier 1945.

Le complexe concentrationnaire d'Auschwitz est constitué de trois camps :



- Auschwitz I camp principal ouvert à l'été 1940, dédié à la concentration et au travail forcé,
- Auschwitz II, ou Birkenau, ouvert le 8 octobre 1941 en tant que camp mixte, concentration et centre de mise à mort,
- Auschwitz III ou Monowitz, ouvert le 31 mai 1942 en tant que camp de travail.

À l'arrivée des convois, les médecins SS orientent la majorité des déportés vers les chambres à gaz. Quelques Juifs sont désignés pour travailler dans les camps.

Il y a jusqu'à sept chambres à gaz utilisant du Zyklon B.



Wagons à bestiaux qui servent aux transports de déportés.



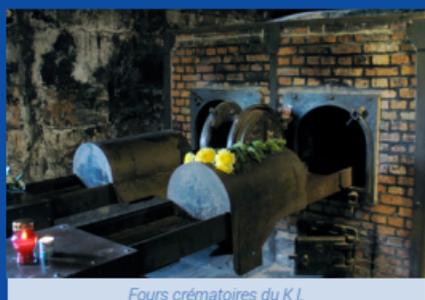
La chambre à gaz K I du camp d'Auschwitz I.



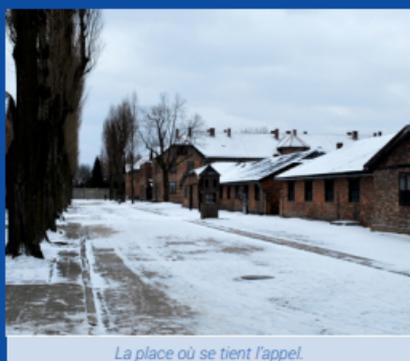
Enceinte du camp d'Auschwitz I.

# L'enfer des camps de la mort

## Le camp d'Auschwitz I



Fours crématoires du K I.



La place où se tient l'appel.

La création du camp souche Auschwitz I est décidée par les SS en février 1940. C'est un camp de concentration et de travail forcé. Les premiers prisonniers sont des opposants politiques polonais. Le camp est prévu pour ceux que le régime nazi estime dangereux : prisonniers politiques, criminels, prostituées, homosexuels, Juifs. Les prisonniers valides doivent travailler, ceux qui sont malades ou blessés sont fusillés.



Le mur des exécutions et le bâtiment dédié aux expériences sur les prisonniers (à gauche).

Après l'appel, les Kommandos se mettent en marche vers leur lieu de travail, par rangées de cinq, portant leur tenue de camp rayée, sans sous-vêtement, chaussés de rugueux sabots de bois. Les Kapos ont la responsabilité des prisonniers tout comme l'escorte SS qui les accompagne.

Les prisonniers dorment le soir dans leur baraquement, sur des banquettes de bois, sur leurs vêtements et chaussures pour éviter qu'ils ne leur soient volés.



### Un camp de concentration

- Blocs d'habitation réservés aux détenus
- Magasin des biens extorqués aux déportés exterminés (Kafkada)
- Cuisines des détenus
- Baraques d'exploitation et ateliers
- Bâtiments réservés à l'administration SS
- Murs
- Voies fermées
- Miradors

### Un camp d'extermination

- K1 Chambre à gaz et four crématoire I
- Sablières - lieux des exécutions
- Mur des exécutions

Plan du camp d'Auschwitz I.



# L'enfer des camps de la mort

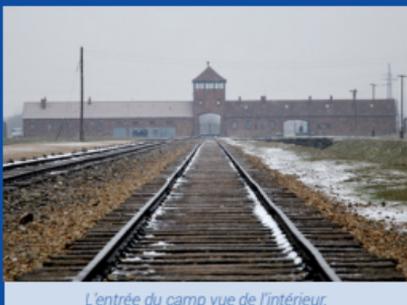
## Le camp d'Auschwitz II-Birkenau

Birkenau devient Auschwitz II. Il comprend le centre de mise à mort ainsi qu'un gigantesque camp de travail forcé. C'est là que périssent plus d'un million de personnes, principalement des Juifs. 21 000 Tziganes y sont aussi exécutés.

Le camp s'étend sur une superficie de 170 hectares et est entouré de 16 kilomètres de barbelés. Il comprend, dans sa configuration finale, quatre parties ou Lager : le camp des femmes, le camp des hommes, la partie réservée à l'extermination, et une extension inachevée, appelée « Mexico ».



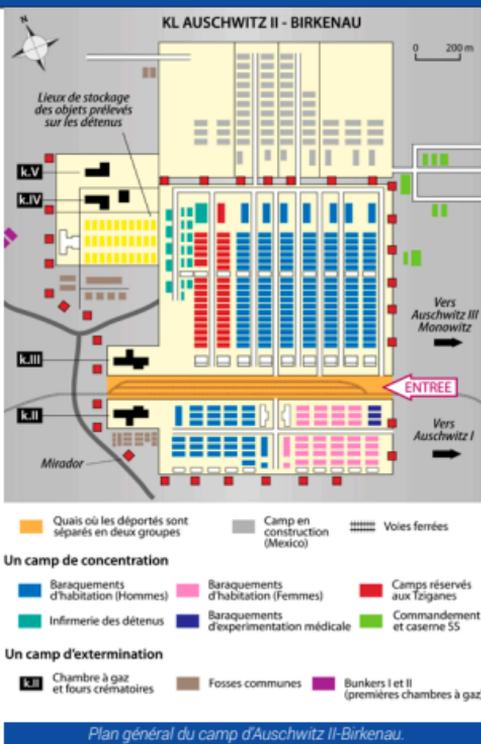
Les châlits en bois d'un bâtiment du camp de la quarantaine des hommes.



L'entrée du camp vue de l'intérieur.



La rampe où a lieu la Sélection.

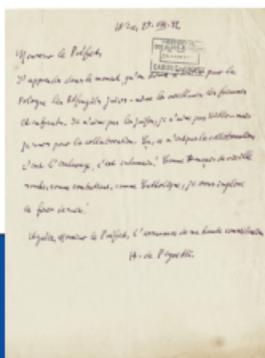


Le rôle principal de Birkenau, défini dès fin 1941, est d'appliquer la Solution finale à la question juive, c'est-à-dire la mise à mort systématique et programmée des Juifs d'Europe, à l'échelle industrielle.

Les détenus arrivent de toute l'Europe à Auschwitz-Birkenau en train, souvent après plusieurs journées passées dans des wagons à bestiaux. Certains meurent durant le voyage de soif, de faim, de maladie ou encore d'asphyxie. Depuis la France, le transport dure trois jours, depuis la Grèce certains convois mettent plus de sept jours pour arriver à destination.

# Les habitants des Alpes-Maritimes face au drame de la déportation

## Quelques témoignages locaux



Lettre de protestation adressée au Préfet, 28 août 1942.



Tract du Comité du Front national (organe de la Résistance) dénonçant la déportation des Juifs, 11 septembre 1942.



Portrait de monseigneur Rémond, 1939.

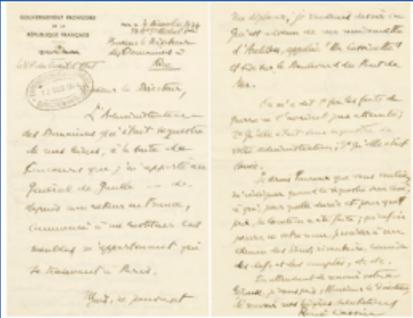
Pendant cette période trouble, l'attitude des habitants des Alpes-Maritimes vis-à-vis des Juifs se divise en trois groupes. Les antisémites approuvent et encouragent les mesures anti-juives et les arrestations. Ils pensent que cela améliorera leurs conditions de vie et limitera le marché noir. Ils veulent aussi s'approprier les biens juifs saisis par les autorités. Une autre partie de la population reste indifférente au sort des Juifs arrêtés car ils sont étrangers et n'ont pas défendu la France pendant la guerre. Mais la majorité de l'opinion publique condamne les exactions commises.

L'évêque de Nice, monseigneur Rémond, ainsi que les pasteurs protestants Edmond Évrard et Pierre Gagnier, participent au réseau Marcel, créé à Nice en 1943 par Moussa Abadi et Odette Rosenstock. Les acteurs du réseau cachent et sauvent 527 enfants juifs d'une mort certaine. Enfin, les organisations de la Résistance diffusent de nombreux tracts dénonçant les persécutions contre les Juifs et appellent les Français à se battre.



# À la fin de la guerre

## Le bilan du génocide

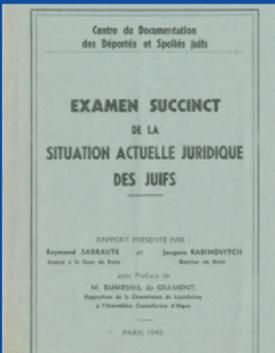


Courrier de René Cassin au directeur des domaines de Nice demandant la restitution de ses biens, 4 décembre 1944.



Plan du centre d'accueil des rapatriés de Villefranche-sur-Mer, 1945.

En 1945, le sentiment qui prime du point de vue moral est le désarroi face aux conséquences de la solution finale. La découverte des camps de la mort traumatise les populations en leur montrant les véritables victimes de la guerre. Ce sont des civils qui ont pour seule faute d'avoir été différents des autres par leur couleur de peau ou par leur religion. Ces millions d'innocents ont été déportés pour être gazés, brûlés ou encore pour mourir de faim. Le bilan s'élève à plus de 5 millions de Juifs d'Europe qui ont été assassinés. On dénombre 220 000 Tziganes qui périrent également dans les camps, ainsi que des milliers d'homosexuels.



Étude juridique sur la situation des juifs spoliés, 1945.

**APRÈS LE VERDICT**  
**Les onze condamnés à mort seront exécutés le 16 dans la prison de Nuremberg**  
 GOERING, KEITEL et JODL demandent que leur soit épargnée l'infamie de la pendaison



**LES TROIS ACQUITTES**  
 Vingt de quinze à dix-huit heures précédant son procès et le docteur SCHACHT, exécuté avec deux autres, après le verdict. (L'Express 1946)

**Nikitchenko motive sa protestation**  
 Cinq ans après avoir été libéré, le major général Nikitchenko, qui participa au procès de Nuremberg, a déclaré qu'il n'avait pas été autorisé à juger les nazis. Il a déclaré qu'il n'avait pas été autorisé à juger les nazis. Il a déclaré qu'il n'avait pas été autorisé à juger les nazis.

Le verdict du procès de Nuremberg, Nice-Matin, 3 octobre 1946.





# De la lumière à l'ombre

## Vivre et résister dans les Alpes-Maritimes dans la crainte de la déportation

.....

Une exposition des Archives départementales  
des Alpes-Maritimes

.....

### RÉDACTION DES NOTICES

Guillaume Arrivé  
Michel Cassinelli  
Marc Deligios  
Linda Verkimpe

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Jean-François Boué  
Michel Cassinelli  
Michel Graniou  
Yannick Vanacker

### TRAVAUX NUMÉRIQUES ET INFOGRAPHIES

Jean-François Boué  
Yannick Vanacker

### REMERCIEMENTS

Jean-Marc Noailles, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional  
d'Histoire/Géographie de l'Académie de Nice.

L'ensemble des documents présentés proviennent des fonds des Archives  
départementales des Alpes-Maritimes, à l'exception des photographies de M.  
Cassinelli.

Sous la direction d'Yves Kinossian, directeur des Archives départementales  
des Alpes-Maritimes

<http://lumiere-ombre.departement06.fr>

Edition 2016